

6. 29 Individus possèdent des terres de moins de trois arpens de front sur 40 arpens de profondeur, et peuvent être distribués en trois classes. La première classe contiendrait 20 terres de 2 arpens de front sur 40 arpens de profondeurs. La seconde classe contiendrait 6 terres de  $1\frac{1}{2}$  arpent de front sur 40 arpens de profondeur. La troisième classe contiendrait 3 terres de 1 arpent de front sur 40 arpens de profondeur.

7. Depuis dix ans il y a en 623 Baptêmes, 97 Mariages et 249 Sépultures.

8. Il y a 77 Cultivateurs non-mariés au-dessus de 21 ans et 77 filles au dessus de 18 ans.

9. Il y a, je crois, 9 Concessions ou rangs à établir dans la Paroisse St. François.

10. Il n'y a pas de chemin à travers les terres non-concédées, et ces terres ne sont pas arpentées.

11. Il y a eu quelques Concessions avant 1759 : les terres lors concédées étoient de trois arpens de front sur 40 de profondeur, et payoient annuellement un écu par chaque arpent de front.

12. Il y a dans la dite Paroisse 130 personnes en état de faire de nouveaux Etablissements à une petite distance de ceux de leurs parents ; et les dites terres sont d'une bonne qualité.

13. Selon moi, les causes qui ont retardé et qui continuent à retarder l'établissement des terres viennent. 1o. Du haut prix auquel se font les nouvelles concessions : maintenant les terres sont réduites à 3 arpens de front sur 20 et 26 arpens de profondeur (c'est une règle générale dans la Nouvelle Beauce) et sont concédées à quinze et vingt shélings par chaque année. 2o. Des obligations imposées aux nouveaux Tenanciers. On les oblige à fournir et faire verbaliser les chemins qui conduisent aux nouveaux établissements. 3o. Des réserves multipliées imposées sur les nouvelles Concessions.

14. Il n'y a pas d'établissements dans les Townships.

C. J. PRIMEAUX, Ptre. Curé.

*STE. MARIE, NOUVELLE-BEAUCE, 20c. Février 1821.*

1. Il y a trois mille sept cent soixante trois ames.

2. Les Chefs de familles qui possèdent des terres dans cette Paroisse, qui résident sur ces terres et qui tirent leur subsistance de leur produit, soit en tout soit principalement, sont au nombre de cinq cent soixante et quinze.